

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
ET DE LA SOCIÉTÉ DE LA JUSTICE
REPUBLICAINE DE LA PROGRESSE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

7-23 DU 26/5/87
DECRET N° 7-23 / DGFP/DGPCE
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1982 de Monsieur
EWOLO Oscar, Ingénieur des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE

-:-:-:-

VISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 076/84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23/08/84, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 03/02/62, portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087 du 21/06/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60/90 du 03/03/1960, fixant le statut, commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
- Vu le décret 62/130 du 09/05/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/197 du 5 juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 03/02/1962 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/198 du 05/07/1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A1;
- Vu le décret 65/170 du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 05/07/1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 84/856 du 8/8/84, portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret, ~~84/1125~~ du 10/12/1986 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le ~~86/1173~~ du 10/12/1986, portant organisation des intérim des ^{Décret} membres du Gouvernement;
- Vu le décret 85/260 du 03/03/85, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement du 23/12/1985;
- Vu le décret n° 86/877 du 18/7/86, sur la prise d'effet des Avancements et Reclassements.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur EWOLO (Oscar) Ingénieur de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux publics) en service à la RNTP, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 pour le 5^e échelon ^{de son grade} à 2 ans.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /- #

BRAZZAVILLE, le 26 MAI 1987

Par le Premier Ministre,

Le Premier Ministre,

Le Garde des sceaux,
Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice,
Ministre des Prévoyances Sociales,

Ange Edouard POUNGUI.-

Commandant, Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- SGH/BC	3
- MTPCUHE	2
- DGFP/DGFC	2
- DGB	2
- DCF	2
- DG/RNTP	2
- Dossier	3
- Intéressé	1
- Stat/DGFP	3